

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 30 MAI 2022 A 19 HEURES**

L'an **deux mil vingt-deux**, le trente mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Étaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Catherine ROBITAILLIE ; M. Claude-Romain FARYS ; Mme Danijela DELORME ; M. Geoffrey LAMIA et Mme Guénola ORRY

Excusées : Mme Nadeige LHOMME a donné pouvoir à Mme Evelyne GHIRARDI ; Mme Dominique FAIVRE a donné pouvoir à M. Jean-Louis CUINET

Secrétaire de séance : Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON est nommée secrétaire de séance

### **CREATIONS DE POSTES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Vu le code général de la fonction publique

#### **DECIDE**

- d'adopter la proposition de l'autorité territoriale et de créer :

- **Un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 16 heures hebdomadaires (soit 16/35<sup>e</sup>).**

- **Un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 12 heures hebdomadaires (soit 12/35<sup>e</sup>).**

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2022**

Le Maire propose d'inscrire au budget principal la cession d'un terrain pour une valeur de 1 600 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** par décision modificative les ajustements au budget principal suivants :

#### **Section d'investissement :**

Chapitre – Article – Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentati on de crédits
024 – Produits des cessions d'immobilisations				1 600,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 600,00 €</b>

### **LOCATION DE TERRE PARCELLE E 4 – EZ CHAMPS AUX CAILLOUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **14 voix pour**, Monsieur Jacques CARRELET de LOISY ne prend part ni au débat ni au vote.

**DECIDE** de reconduire le bail de la parcelle E numéro 4 sise au lieudit «Ez Champs aux cailloux» d'une contenance de 88 ares, au profit de l'EARL HURLEVENT, représentée par Monsieur Jacques CARRELET de LOISY, exploitant agricole à Hauteville-lès-Dijon, dans les conditions suivantes :

- bail de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- prix : 65.49 €, valeur 2021, actualisable selon l'indice d'évolution des baux ruraux.

#### **LOCATION DE TERRE PARCELLE B 313 – LES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**, Monsieur Jacques CARRELET de LOISY ne prend part ni au débat ni au vote.

**DECIDE** de reconduire le bail de la parcelle B numéro 313 sise au lieudit « Les Lavières » d'une contenance de 34 ares, au profit de l'EARL HURLEVENT, représentée par Monsieur Jacques CARRELET de LOISY, exploitant agricole à Hauteville-lès-Dijon, dans les conditions suivantes :

- bail de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- prix : 25,61 €, valeur 2021, actualisable selon l'indice d'évolution des baux ruraux.